

# RT 2005 et labels HPE, THPE, BBC

**La RT 2005 (Règlementation Thermique 2005) est la réglementation sur la performance énergétique qui s'applique aux constructions immobilières depuis le 1er septembre 2006.**

## Qu'est ce que la RT 2005 ?

La RT 2005 (Règlementation Thermique 2005) est la réglementation sur la performance énergétique qui s'applique aux constructions immobilières depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Elle vise à renforcer la performance énergétique par rapport à la RT 2000 en valorisant notamment la conception bioclimatique, le recours aux énergies renouvelables, le renforcement des contraintes techniques...

La RT 2005 ne concerne que l'immobilier neuf et constitue par défaut le seuil minimal de consommation électrique que tout constructeur doit respecter. Cette consommation minimale varie en fonction de la région de construction :

Zone climatique	Combustible fossile	Chauffage électrique
H1	130 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an	250 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an
H2	110 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an	190 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an
H3	80 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an	130 kWh primaire / m <sup>2</sup> / an

## Qu'est ce que le label HPE (Haute Performance Energétique) ?

Le label HPE se définit par rapport à la RT2005 et introduit un niveau de performance énergétique plus important que celui requis par la RT2005. Pour pouvoir se prévaloir du label HPE, la consommation du bâtiment immobilier neuf doit être au moins inférieure de 10 % à la consommation de référence définie par la RT 2005.

Un niveau y est adjoint sous la dénomination HPE EnR 2005, pour les bâtiments immobiliers neufs respectant la performance énergétique du label HPE et dont au moins 50% de l'énergie employée pour le chauffage est issue d'une

installation Biomasse ou alimenté par un réseau de chaleur utilisant plus de 60% d'énergies renouvelables.

### **Qu'est ce que le label THPE (Très Haute Performance Energétique) ?**

Le label THPE se définit également par rapport à la RT2005 et introduit un niveau de performance énergétique plus important que celui Pour le label HPE. Pour pouvoir se prévaloir du label THPE, la consommation du bâtiment immobilier neuf doit être au moins inférieure de 20 % à la consommation de référence définie par la RT 2005.

Un niveau y est également adjoint sous la dénomination THPE EnR 2005 pour les bâtiments neufs respectant une performance énergétique supérieure. La consommation doit être en effet inférieure de 30% par rapport à la RT2005. Mais pour bénéficier de ce label THPE, les bâtiments immobiliers neufs doivent également utiliser les énergies renouvelables comme la biomasse, les pompes à chaleur, le solaire thermique ou photovoltaïque.

### **Qu'est ce que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ?**

Le Label BBC concerne les constructions immobilières neuves dont la consommation maximale ne dépasse pas 50 kWh/m<sup>2</sup>/an (à moduler en fonction de la zone climatique et de l'altitude).